

Infiltration d'eau : une aubaine en ville

Postulat

Les infiltrations d'eau dans les immeubles sont signes de dysfonctionnement, mais dans nos villes bétonnées, c'est une aubaine. Aujourd'hui, nos villes manquent le plus souvent d'espaces capables d'absorber les eaux de pluie tant les sols sont imperméabilisés et recouverts de béton, de bitume et j'en passe. Les eaux de pluie ont alors tendance à stagner et, en stagnant, elle se chargent de polluants non fermentescibles ou organiques tels que des matières en suspension, des métaux lourds, des hydrocarbures, des particules de pneus et des matières plastiques ... Toutes ces matières proviennent de l'érosion des matériaux recouvrant les sols, de la circulation automobile, des activités industrielles ou commerciales.

Il est important de créer des espaces capables d'absorber l'eau de pluie le plus près de l'endroit où elle est tombée par un moyen simple, la pose de dalles alvéolées (ou d'autres revêtements perméables) sur les places de parc. En effet, Le risque de pollution chronique des sols et des nappes par l'infiltration directe des eaux de ruissellement d'un parking ou d'une voirie tertiaire à travers un revêtement poreux associé à une chaussée à structure réservoir est quasiment nul. En effet, d'une part l'eau de pluie ne ruisselle pas sur le revêtement et ne se charge donc pas en polluant et d'autre part les eaux se filtrent très rapidement lors de leur transfert à travers les matériaux et le sol. De plus, ce type de revêtement perméable sont plus humides et participent à l'évapotranspiration du sol, réduisant l'augmentation thermique (effet d'îlot thermique) et apportent donc à un plus grand confort urbain.

Si remplacer le bitume de toutes les places de parc existant sur la commune par des dalles alvéolées est illusoire en raison de son coût, je propose que la commune étudie les possibilités suivantes :

- La pose de dalles alvéolées sur les places de parc en lieu et place de bitume lors de chaque réfection de route
- La création de nouvelles places de parc. Enfin, une subvention pour les propriétaires qui les installeraient
- L'inscription dans le règlement sur le plan d'affectation (PGA) et de la police des constructions l'obligation pour tous les propriétaires qui créent de nouvelles places de parc de poser des dalles alvéolées ou toute autre matière maintenant la perméabilité du sol
- des subventions pour tous les propriétaires qui acceptent de remplacer le bitume ou une matière imperméable à l'eau par des dalles alvéolées.

Je souhaite donc que ce postulat soit renvoyé à une commission ad hoc.

Diego Pasquali, les Verts

Le 31 janvier 2022